Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260323-CM20260320N12-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, POMIER Claire, TROTEL- LE FAOU Olivia, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. HAZEVIS Frédéric donne pouvoir à M. DE MENOU Antoine
Etaient absents : Mme OLLIVIER Céline
Secrétaire de Séance : M. SIMONIN Donovan

Délibération n° 12 / 2026

VIE MUNICIPALE

Objet : Election des délégués communautaires – Syndicat Intercommunal à vocation unique « Animation à la vie sociale »

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2005 portant création du Syndicat Intercommunal à vocation unique « Animation à la vie sociale » modifié ;
Vu l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;
Considérant qu'il convient de désigner 2 (deux) délégués titulaires et 1 (un) délégué suppléant,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 18
A déduire (bulletins blancs ou ne comportant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260323-CM20260320N12-DE

Ont obtenu :

- M. Georges NAVARRO : 18 voix (dix-huit)
- Mme Allison GORGE : 18 voix (dix-huit)
- Mme Claire POMIER: 18 voix (dix-huit)

- M. Georges NAVARRO, ayant obtenu la majorité absolue, ***a été proclamée délégué***.
- Mme Allison GORGE, ayant obtenu la majorité absolue, ***a été proclamé déléguée***.
- Mme Claire POMIER, ayant obtenu la majorité absolue, ***a été proclamé déléguée***.

➢ **DESIGNE :**

Les délégués titulaires sont :
- M. Georges NAVARRO,
- Mme Allison GORGE

Le délégué suppléant est :
- Mme Claire POMIER

➢ **Et transmet cette délibération** au président du Syndicat Intercommunal à vocation unique « Animation à la vie sociale ».

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE R.F. 35430

Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 23 mars 2026